



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de METTRAY, sous la présidence de Monsieur Philippe CLEMOT, le Maire.

Etaient présents :

Philippe CLÉMOT, Nathalie SAUVEY, Chloé METAYER, Michel DUREAU, Jean-Claude DUCHESNE, Daniel LAURENT, Eric HERAULT, Michel LE GALLIC, Mickaël RIOU, Alexandra LEMARCHAND, Marie-Jeanne CHADES, Corentin MENORET, Michel COTTET, Hervé NANA,

Était représenté :

Emmanuel DUTAY représenté par Chloé METAYER

Étaient excusées :

Sabrina LOISON, Constance LUTHRINGER, Claire VANUZZI, Hélène HERBAUT

Secrétaire de séance : Jean-Claude DUCHESNE

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 14

Votants : 15

Date de la convocation : 28 janvier 2026

Date d'affichage : 28 janvier 2026

Le quorum étant atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2025
2. Présentation du Compte Financier Unique 2025
3. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026
4. Approbation du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance
5. Approbation de la convention Financière du Relais Petite Enfance entre les communes de la Membrolle-sur-Choisille et Mettray

001-2026-02-03 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITÉ le Procès-Verbal tel que présenté.

Pour :15

Contre :0

Abstention :0

Présentation du Compte Financier Unique 2025

18h09 : Arrivée de Sabrina LOISON

002-2026-02-03 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026

Monsieur le Maire rappelle que, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans le même sens il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Cependant c'est sur la base d'une autorisation de l'organe délibérant, qu'il peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, (30 avril les années d'élections municipales) engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement, et dans la stricte limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les reports de résultats et les restes à réaliser).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions susvisées.

Section Investissement

Prévisions budgétaires BP 2025 (BP+BS+DM)	1 870 306,85 €
Résultats antérieurs reportés	- 769 896,87 €
Capital de la dette	- 130 564,03 €
Restes à Réaliser (RAR)	- 76 034,01 €
Crédits retenus	893 811,94 €
Quart (25%) des crédits retenus	223 452,99 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 25% de 893 811.94 € soit 223 452,99 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ :

1- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la stricte limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) et jusqu'à l'adoption du budget, au plus tard jusqu'au 15 avril,

2- PREND ACTE des affectations suivantes :

Section d'investissement	
Imputations - opération	Autorisation de crédits 2025 (jusqu'au vote du BP 2026)
21318-104 Terrain de loisirs	50 000 €
21848-105 Mairie	5 000 €
21314-113 Gymnase communautaire	35 000 €
21318-118 Affaires Urbaines	2 500 €
21318-123 Services Techniques Vallée	6 100 €
Total	98 600 €

Pour :16

Contre :0

Abstention :0

003-2026-02-03 Approbation du projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.214-1 et suivants,

Vu le décret n°2021-1115 du 25 août 2021, relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,

Vu le Convention Territoriale Globale conclue entre la commune de Mettray et la Caisse d'Allocations familiales pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027,

Vu le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance Pluri-Communal de la Membrolle-sur-Choisille et Mettray,

Considérant que le Relais Petite Enfance (RPE) constitue un service public de proximité destiné à accompagner les familles, les assistantes maternelles et les gardes d'enfants à domicile,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser les modalités de fonctionnement du RPE, afin d'en garantir la lisibilité, la cohérence et la qualité du service,

Considérant que le règlement de fonctionnement précise notamment les missions, les conditions d'accueil du public, les modalités d'organisation et les engagements du service,

Considérant qu'une convention financière entre les communes de la Membrolle-sur-Choisille et Mettray sera établie afin de définir les modalités de participation financière de chacune des collectivités au fonctionnement du RPE. Cette convention fera l'objet d'une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la création du Relais Petite Enfance Pluri-Communal de la Membrolle-sur-Choisille et Mettray,

- D'approuver le projet de règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour :16

Contre :0

Abstention :0

004-2026-02-03 Approbation de la convention Financière du Relais Petite Enfance entre les communes de la Membrolle-sur-Choisille et Mettray

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
 Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.214-1 et suivants,
 Vu le décret n°2021-1115 du 25 août 2021, relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,
 Vu la Convention Territoriale Globale conclue entre la commune de Mettray et la Caisse d'Allocations familiales pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2027,
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 03/02/2026, approuvant le règlement de fonctionnement du RPE,
 Vu le projet de convention financière entre les communes de la Membrolle-sur-Choisille et Mettray, relatif au fonctionnement du RPE,
 Considérant que la convention financière définit notamment les objectifs du RPE, les locaux mis à disposition, les animations proposées, les missions de l'animateur, ainsi que les modalités de participation financière des deux collectivités,
 Considérant que ladite convention précise également les dépenses éligibles, la répartition des responsabilités de chacune des parties ainsi que la durée de la convention fixée du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la création du Relais Petite Enfance Pluri-Communal de la Membrolle-sur-Choisille et Mettray,
- D'approuver la convention financière relative au fonctionnement du Relais Petite Enfance
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Pour :16

Contre :0

Abstention :0

Question diverse :

Monsieur le Maire souhaite lire un communiqué pour clôturer ce dernier conseil qu'il préside en tant que Maire :

Ce soir s'achèvent pour moi 31 années de vie consacrées à la commune, auxquelles j'associe mon ami Michel LE GALLIC.

Débuté en 1995 comme simple conseiller municipal de Bernard DESTOUCHES (après avoir été élu 3 ans comme délégué de parents d'élèves), puis comme adjoint au maire délégué à la voirie, à la communication et aux affaires culturelles durant 7 ans, j'ai officié durant 3 mandats, comme maire de notre belle commune.

Cela n'a jamais été facile ni de tout repos, (y compris durant les périodes de campagne électorale), mais la passion l'a toujours emporté.

Dans la continuité de ce qu'ont réalisé mes prédécesseurs, Messieurs JAUNEAUD, DALIGAUX et DESTOUCHES, je me suis toujours appliqué à garder ce qui caractérise notre commune, l'**ESPRIT VILLAGE**, le bien vivre ensemble, le respect de chacun, avec ma façon d'être, avec mon style.

Des créations ont été réalisées dès mon 1^{er} mandat, comme la 1^{ère} fête de la musique (municipale), le 1^{er} forum des associations, la 1^{ère} rencontre des nouveaux habitants, le 1^{er} marché de Noël, et les 1^{er} vœux du maire. Toujours dans cet esprit de rencontrer la population, de mieux la connaître, d'échanger, de créer du lien, du liant.

C'est dans cet esprit, que l'on a créé, avec l'appui du DEVECO de T+, les rencontres avec les entrepreneurs de la Zone d'activité des GAUDIERES, avec des thèmes les concernant, qui se sont arrêtées faute de participant.

C'est dans le même esprit que des réunions de quartier ont aussi été créées notamment aux Ribelleries, avec des représentants propriétaires et/ou locataires (maison et immeuble). Nous avons aussi rencontré les riverains pour l'OAP « Goutte d'eau » avec le promoteur NEXITY, pour l'OAP du Manoir, ainsi que pour le projet GAMBETTA totalement privé. A chaque projet voirie, là aussi nous avons organisé des échanges, des rencontres sur des projets avec les riverains concernés, en les impliquant, toujours dans cet esprit de dialogue et d'écoute.

Durant ces 3 mandats, nous avons tracé ce sillon d'une commune urbaine, dynamique, limitrophe de Tours et de Saint Cyr sur Loire, avec ses avantages, mais aussi ses inconvénients, sans jamais trahir ce qui fait notre spécificité dans la métropole. Une commune écoutée, respectée.

Nous pouvons être fier du bilan de ces 3 mandats :

Urbanisation

Une urbanisation contrôlée, maîtrisée, grâce à la refonte de notre PLU, incluant 5 Opérations d'Aménagement Programmées, dont 2 (Ribelleries et Manoir) avec des immeubles (3 au total) (R+1+combles), pour un total de 180 logements dans les 10 ans à venir pour une estimation de population en plus d'environ 100 personnes. Ces opérations étant programmées uniquement pour maintenir les écoles, les commerces et le tissu associatif. Nous avons su nous opposer à la pression des promoteurs, notamment derrière l'église et rue de Bel Air/rue de la motte, ce qui a donné lieu à un reportage sur TV Tours. Je n'oublie pas la récupération de l'ex terrain de foot, seul bien constructible municipal, pour faire le clos RENARD et permettre aux kinésithérapeutes d'officier dans de meilleures conditions

Voirie

Notre souci, a toujours été le bien-être des habitants dans leur quartier, afin d'essayer de préserver leur qualité de vie.

Un programme ambitieux d'enfouissement des réseaux rue des Bourgetteries et dernièrement rue du Dolmen, avec aussi le changement de la quasi-totalité des candélabres, pour une consommation électrique moins énergivore.

L'entretien des fossés et des voiries, avec un programme 2025 très ambitieux, qui n'a pas fait l'unanimité au sein du conseil.

La création de plateaux, de chicanes, de pose de coussins berlinois, de pose de radar pédagogique, dans le seul but de ralentir la vitesse excessive de certains automobilistes. Mais également, de dissuader les automobilistes qui empruntent les rues Mettrayennes dans l'unique but de gagner du temps pour rejoindre le périphérique, d'où notre demande de la prolongation du périphérique de Saint Cyr à la M2 au niveau du garage.

La sécurisation de la voie verte rue des Bourgetteries (Espace Cosélia au parc de la vallée Bernard DESTOUCHES), la création de nouvelles voies vertes, rue de Bel Air et rue du petit Bois et notre demande insistante à TMVL de voie douce sur la M2 route de Rouziers (de la fontaine de mie à la rue du petit-bois aux Gaudières).

Notre participation au projet ambitieux de TMVL « Vélival », grâce à l'intervention de Michel GILLOT devenu responsable du schéma cyclable Métropolitain. Avant sa prise de poste, nous en étions exclus.

Nous avons pu constater le travail réalisé sur ce trajet Mettrayen par la pose de piquets indiquant le bornage. Nous ne maîtrisons pas l'avancée des travaux, car c'est une compétence Métropolitaine, mais je crois qu'ils vont débiter par la construction de plateaux avant la fin du mandat.

Dénomination d'un grand nombre de rues, tout en préservant la spécificité des lieux-dits

Installation en partenariat avec le SIEL de bornes de recharge électrique

Installation de caméra de vidéo-surveillance dans les endroits stratégiques de la commune, comme les bâtiments communaux et les entrées de la commune

La mise en place de la participation citoyenne

Zone d'activité des GAUDIERES

Je ne reviendrai pas sur les différents projets et péripéties qui ont été proposés depuis 2007, l'intérêt étant de constater que le projet d'extension arrive enfin à son terme, amputé de plus de 3 hectares afin de préserver la biodiversité.

Un village entreprise et le logisticien DASCHER, vont s'implanter à Mettray complétant le tissu artisanal et entrepreneurial de la Zone. Il est vrai que c'est une compétence Métropolitaine, mais tous ses projets ont été étudiés en partenariat avec la mairie.

L'intérêt pour la commune repose sur sa dynamisation et sur son attractivité, notamment en matière d'accueil de nouvelles entreprises. Ce développement présente un enjeu financier important, à travers les recettes générées, en particulier une partie de la taxe d'aménagement et le foncier bâti. Ce n'est pas négligeable pour notre commune.

Encore ce projet n'a pas fait l'unanimité, mais il demeure créateur d'emplois et de retombées positives pour le territoire, et je n'en doute pas un poids pour nos revendications sur la M2.

Je note encore une fois que ces éléments ne sont pas suffisamment pris en compte.

Bâtiments

Sur ce domaine, là aussi, nous avons été actifs ; création d'un logement d'urgence, réaménagement de la mairie, pour créer 3 bureaux supplémentaires, une salle des commissions, un WC handicapé, etc. Travaux aussi dans l'ancienne poste pour accueillir un restaurant, travaux pour accueillir la boulangerie, travaux dans le logement au-dessus de la boulangerie, travaux dans la boucherie, travaux au pôle service pour accueillir un Ostéopathe, regroupement des écoles avec la création d'un bâtiment pour la maternelle, redistribution des espaces afin de

pouvoir installer un self et 2 réfectoires distincts, déplacement de la garderie qui était sur 2 niveaux pour la transférer après travaux à l'étage de l'Espace Cosélia qui était inoccupé, création de classes supplémentaires et d'ateliers, création d'une bibliothèque, mise aux normes de l'école élémentaire, avec notamment changement des huisseries et installation d'une alarme, et malgré la polémique engendrée par ce beau projet, plus personne maintenant ne le conteste et pourtant cela a été l'enjeu des municipales 2014.

Création de l'Annexe, lieu de rencontre et de partage des passions et du savoir intergénérationnel en lieu et place du presbytère, travaux dans l'ancien gymnase de la vallée pour accueillir dignement les services techniques. Achat grâce à l'EPFL, du bâtiment COLLET, pour y accueillir la future crèche et le RPE (si le futur conseil municipal le souhaite). On aurait souhaité avancer beaucoup plus sur ce projet, mais le désengagement du promoteur sur l'OAP Manoir nous y a empêché.

On a donné notre accord pour faire partie de l'étude du réseau de chaleur urbain, pour les communes sur le nord de la Métropole.

Associations

Sur le site du Moulin Maillet, tout en laissant un espace pour un futur agrandissement du gymnase communautaire (demandé depuis 2014) la création de 2 terrains de tennis extérieurs.

Création du terrain de football synthétique, en lieu et place de l'ancien terrain d'honneur, avec mise aux normes FFF, notamment dans l'éclairage. Création d'un bâtiment de stockage en bois pour la section football.

Maintien des subventions aux associations, écoute et échange avec les associations, notamment création du forum des associations.

Culture & communications

Refonte du Mettray contact, création du site internet, création de la médaille de la ville, création de page Facebook, adhésion à INTRA MUROS

Création de la nuit du blues et du concert gratuit en partenariat avec les studios de la Perrée arrêté malgré nous faute de moyen, sans oublier ce qui a été cité au début de cette allocution.

Création du cinéma de plein air, et animation de l'annexe.

Création de 3 grands projets festifs (1 par mandat).

- AFRICA METTRAY
- La fête de Saint Coin ; Mettray en bleu
- Les 100 ans de l'association Bretonne et Celtique de Touraine

La première exposition photo "Hier et aujourd'hui", pensée et organisée par Michel Le Gallic, qui change de thème tous les ans.

L'histoire de nos vitraux

Scolaire

Permis du bien vivre ensemble

Les subventions pour permettre aux élèves de participer à des classes découvertes

L'investissement d'ordinateurs pour l'école

Environnement et biodiversité

Création des Ruches de Maillet

Projet de biodiversité sur le site de Villiers en partenariat avec l'ONF et la LPO (Projet à long terme)

Revalorisation des mares sur le site des Grandes Brosses avec TMVL

Participation aux défis nos actions ont du poids,

Le 1er prix régional de la mise en valeur de l'espace communal rural

Notre 1^{ère} & 2^{ème} fleurs au concours des villes et villages fleuris

Le déplacement d'un portail sur le site de l'ALSH de Saint Cyr pour permettre la continuité d'un chemin piéton le long de la Choisille

En partenariat avec TMVL, création de chemin de randonnée pédestre

En partenariat avec BVNT, installation de composteurs collectifs, distribution de composteurs et de broyat

Vie de la commune

Création du city stade rue de Bel Air, avec 1 terrain de boule et 2 tables de tennis de table extérieur

Aménagement et entretien du cimetière grâce à notre partenariat avec la CMA et le CFA de saint Pierre des Corps.

La poursuite des repas ou distribution des colis aux aînés,

La participation au repas des anciens combattants,

La mise à jour et refonte du PCS avec des moyens modernes (informatique) en partenariat avec TMVL, ce sujet a aussi fait débat dans l'équipe municipale.

Le maintien de la dynamique commerciale, avec l'ouverture de la boulangerie, la réouverture de la boucherie, la réouverture de la fleuriste. Bilan positif malgré la fermeture du restaurant. Des pistes pour sa réouverture sont à l'étude. Le marché des producteurs à la Grande Aubinière,
Le maintien de la dynamique médical & para médical, avec l'accueil de nouvelles professions libérales telles que l'Ostéopathe dans un bâtiment communal, 1 sophrologue, 1 psychomotricienne, 1 psychopraticienne, 1 magnétiseur.

Finances

Les finances de la commune de Mettray ont toujours été construites et gérées avec une logique de prudence et de responsabilité, ce que l'on appelle communément une gestion en bon père de famille.

À la fin de l'année 2025 et à l'aube de l'année 2026, la situation financière de la commune peut être qualifiée de saine et solide.

Il est toutefois important de rappeler que cette situation n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat de choix parfois difficiles, assumés et pris dans l'intérêt général.

En 2025, le budget communal a intégré une augmentation des impôts de 8 %, après des hausses de 2 % en 2022 et en 2023, concernant :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Ces décisions ont été prises à contrecœur, mais elles étaient indispensables pour garantir des budgets équilibrés, préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un niveau d'investissement suffisant, sans mettre en difficulté la commune.

Il convient également de rappeler que, dans la construction d'un budget communal, tout n'est pas maîtrisé.

La commune a dû faire face :

- Au désengagement continu de l'État, qui pour notre commune en cumulé s'élèverait au million d'euros
- Mais aussi au désengagement du promoteur Kaufman & Broad, qui a entraîné en 2024 un déficit d'investissement lié à la non-perception de la cession du terrain de l'OAP Manoir.

Face à ces contraintes, notre ligne de conduite a toujours été claire :

Avancer selon nos capacités, quitte à abandonner ou différer certains projets, afin de ne jamais mettre en péril l'équilibre financier de la commune.

Nous terminons l'année 2025 avec un budget propre et maîtrisé, présentant :

- Un excédent de fonctionnement de 972 015,98 €.

Cet excédent permettra, dès le budget prévisionnel 2026 de combler intégralement le déficit d'investissement de 2025, lié à l'opération du Manoir et de repartir sur des bases financières saines, notamment en matière d'investissement.

En fonctionnement, le budget demeure strictement contrôlé.

Pour 2025, la commune dégage une capacité d'autofinancement de 313 608,49 €, un niveau que l'on peut qualifier de plutôt élevé au regard des dernières années.

La commune poursuit un effort constant de maîtrise des charges de fonctionnement, et notamment des charges de personnel, qui ne représentent que 48.85 %.

En 2025, l'effectif était de 16,18 équivalents temps plein, contre 16,38 ETP en 2024, auquel il faut rajouter 5 agents Métropolitains. Cette maîtrise est d'autant plus notable dans un contexte marqué par :

- L'augmentation des cotisations CNRACL,
- Les obligations liées à la participation employeur pour la mutuelle et le maintien de salaire,
- L'augmentation du SMIC.

Malgré ces contraintes, la commune continue d'optimiser ses postes et son organisation, sans dégrader le service rendu à la population.

La commune présente également une situation très saine en matière de dette.

À ce jour, Mettray ne compte que deux emprunts en cours :

- L'emprunt de l'école, qui s'achèvera en 2030,
- L'emprunt du centre technique municipal, qui s'achèvera en 2035.

Notre volonté a toujours été de maîtriser l'endettement, afin qu'il n'hypothèque ni les mandats futurs ni la capacité d'investissement de la commune.

C'est pourquoi, à mi-mandat, un emprunt arrive systématiquement à échéance.

Pour 2026 :

- La capacité de désendettement sera de 2,4 années, contre 3,5 années en moyenne nationale,
- L'encours de dette par habitant s'élève à 349,87 €, contre 684 € au niveau national.

Dès lors, la commune de Mettray aborde l'année 2026 avec :

- Des finances saines,
- Une dette maîtrisée,

- Une capacité d'investissement préservée, également sur les compétences Métropolitaines avec une enveloppe restante de plus de 140 000 € pour le BP 2026.
- Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.
- Une trésorerie à 500 000€

C'est dans cet esprit de responsabilité, de prudence et d'intérêt général que nous avons conduit la gestion financière de la commune.

Il est également important de souligner que la situation financière de la commune pourra, dans les années à venir, bénéficier de recettes nouvelles clairement identifiées.

En effet, la commune percevra :

- Une partie de la taxe d'aménagement majorée liée aux opérations des Ribelleries, et de l'extension de la zone
- La recette issue de la vente du terrain de la Buhardière,
- Les produits liés à l'opération d'aménagement de l'OAP Manoir, notamment au travers de la cession des terrains, qui constituera une recette significative pour la commune.
- La vente des bâtiments de l'ancien CTM

Par ailleurs, l'extension de la zone des Gaudières et les divers projets d'urbanisation généreront, à terme, de nouvelles bases fiscales, et notamment la perception de taxe foncière, venant renforcer durablement les recettes de fonctionnement de la commune.

L'ensemble de ces éléments constitue des perspectives financières positives, qui viendront progressivement consolider les budgets communaux.

Je pensais, nous pensions que ce dernier mandat serait facile, tranquille, car nous étions les seuls à solliciter les électeurs. Toute la liste était donc élue.

Malheureusement, nous avons dû affronter la COVID 19, l'augmentation des fluides et des matériaux issus de cette crise, qui nous a obligé à différé ou abandonner certains de nos projets.

C'est rajouté ces 2 dernières années une tension dans notre groupe, une opposition s'est fait ressentir, alors que tout le groupe a été élu sur les mêmes projets.

Emmanuel s'est détaché de notre groupe, il s'est mis en retrait du conseil, au point de signer certains courriels de conseiller municipal et non plus 1er adjoint.

Il est vrai que j'ai émis le souhait de repartir en tant que tête de liste aux municipales de 2026, et j'en ai averti l'équipe à la commission générale du 13 mars 2025. Cela n'a pas été la volonté, d'une partie de l'équipe, et après les interventions de Chloé, de la virulence et la cruauté des attaques d'Hervé, et enfin la conclusion tout aussi abominable d'Emmanuel, qui je le rappelle m'a traité de fossoyeur, j'ai décidé, pour la cohérence et le bien de la commune de jeter l'éponge.

La décision de repartir n'avait pas été prise au hasard, mais j'avais été sollicité depuis le 4ème trimestre 2024, par un grand nombre d'élus de ce conseil, par des habitants, des membres d'associations, des collègues maires, des collègues rencontrés dans mes diverses délégations, des artisans, des commerçants, des chefs d'entreprises, ainsi que d'un grand nombre d'agents communaux et Métropolitains. Je ne souhaitais pas revivre une fin de mandat, comme j'avais vécu ma fin de carrière. J'ai été extrêmement choqué, blessé et meurtri par les propos tenus lors de cette réunion.

La décision de repartir avait aussi été influencée par le manque d'engagement d'Emmanuel sur la commune en tant qu'élue depuis mi 2024, et j'avais, nous avions un doute sur sa volonté de repartir, j'avoue que je m'étais trompé, et c'est ce qui a aussi guidé ma décision de ne pas briguer un 4ème mandat de maire.

Ses prises de paroles virulentes, ou son claquement de porte lors de la réunion d'adjoints sur les arbitrages budgétaires de 2024, nous ont surpris et choqués.

Depuis 2024, il n'a pas pris part aux travaux de préparation budgétaire et il est resté en retrait de l'exercice de sa délégation d'adjoint aux finances. Les résultats financiers positifs présentés sont le fruit du travail mené par l'exécutif et les services.

Dans le communiqué d'info Tours, du 07/06/2025, il a officialisé sa candidature et cet article comportait des mensonges. Il proclamait que je l'adoubais. C'est faux, et le sujet avait été abordé à la commission générale du 03 avril 2025, sur une question d'Hervé. Comment puis-je adouber un collègue tête de liste, alors que je ne connais pas ses colistiers, ses projets, qui plus est m'a traité de fossoyeur, et n'a que très peu de considération pour ses collègues adjoints, alors que dans un courriel adressé à Catherine GARIN le 02 mai 2020, il disait :

« Ce qui me blesse, c'est surtout que je travaille depuis plus de six ans avec Philippe, et s'il y a bien un maire, parmi tous ceux que j'ai côtoyés, qui partage, échange et débat librement avec son staff rapproché, que sont ses adjoints et son équipe municipale, c'est bien lui. Sans doute trop d'ailleurs, car cette bienveillance conduit à ce type de message qui représente un véritable affront à sa fonction de maire »

•« Il y a d'un côté Philippe CLÉMOT, l'homme chaleureux et attachant, qui se préoccupe de ses collègues quand ils sont en difficulté, sans le crier sur les toits, car il ne fait pas pour se faire « mousser », mais bien parce qu'il a l'humanisme et l'amitié chevillée au corps ; et il y a de l'autre côté, Philippe CLÉMOT, le maire de Mettray, chargé de la lourde tâche de conduire les destinées de la commune et qui engage sa responsabilité individuelle dans toutes les actions municipales. Et j'estime que si le « premier Philippe » mérite toute notre gratitude, le « second Philippe » nécessite tout respect dû à sa fonction.

IL s'est inscrit en chef d'une opposition sur l'ambitieux programme voirie de 2025, sans raison majeure. Emmanuel s'est inscrit en chef de l'opposition sur l'extension de la zone d'activité des Gaudières, avec la création d'un village entreprise et du logisticien DASCHER, et dernièrement, sans en avertir son collègue adjoint à l'environnement Jean-Claude DUSCHENE, sans en avertir les services, sans m'en avertir, il a pris des engagements avec TMVL sur la venue à Mettray de la TRIMOBILE après les élections. Moi, je n'ai pas changé, pour preuve le nombre de mes collègues présents aux vœux à la salle de l'Espace Cosélia bondée.

Tout dernièrement, j'ai été profondément choqué et attristé de voir mes remerciements prononcés aux vœux envers les collègues, détournés à des fins purement électoralistes, vers un petit groupe. Mes remerciements allaient bien sûr à tous les collègues qui m'ont accompagné, y compris l'opposition, durant mes 3 mandats, 18 ans de maire. J'ai proposé et offert à ceux qui le souhaitaient de leur remettre la médaille de la ville pour service rendu à la commune. Alors ce soir, je vais remercier, ceux qui constituent ma garde rapprochée, qui font le travail et qu'il a oublié de citer. Nathalie SAUVEY, Michel DUREAU, Jean-Claude DUCHESNE, Daniel LAURENT, Éric HERAULT, Michel LE GALLIC, et tous les autres collègues assidus aux réunions communales sur ce dernier mandat.

C'est pourquoi j'annonce officiellement et auxquels s'associent certains élus sortants qui m'en ont fait part, Daniel LAURENT, Michel DUREAU, Jean Claude DUCHESNE, Nathalie SAUVEY, Michel Le GALLIC, Corentin MENORET, Marie Jeanne CHADES, Michel COTTET, que nous ne soutenons pas (même si dans cette liste, il y a des personnes que j'estime et j'apprécie profondément.) :

La liste Mettray Cœur Citoyen, avec pour tête de liste Emmanuel DUTAY.
Nous apportons notre soutien et notre confiance à la liste Ensemble pour Mettray, avec pour tête de liste Khan KERNER

Bonne soirée, bonne campagne électorale, qui je l'espère se déroulera dans le calme et dans le respect, dans le seul but du bien-être communal.
La séance du conseil est terminée.

Philippe CLÉMOT
Maire de METTRAY

La séance est close à 19h02

Fait et affiché à Mettray, le 04/02/2026
Le secrétaire de séance, Jean-Claude DUCHESNE.

